

( N<sup>o</sup> 143. )

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 4 AVRIL 1845.

---

### Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande du sieur *Pierre Joseph Lemaire*, marchand-tailleur à Anvers.

(Voir le N<sup>o</sup> 334 session 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

---

MESSIEURS,

Le Sieur Lemaire est né à Gravelines (France), le 14 vendémiaire an IV, et habite la ville d'Anvers depuis 1816, où il exerce l'état de tailleur; il a épousé une femme Belge dont il a neuf enfants, tous nés à Anvers, et pourvoit honorablement aux besoins de sa famille.

Le Procureur général de la Cour d'Appel de Bruxelles et le Gouverneur de la province d'Anvers pensent qu'il y a lieu de prendre en considération sa demande tendante à obtenir la naturalisation ordinaire.

Dans sa séance du 28 février dernier, la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 43 suffrages contre 5.

Le Comte D'ANDELOT.